

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

OBJET : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain- Opération d'Intérêt Régional des "Canourgues" à Salon-de-Provence: approbation du protocole de préfiguration modificatif.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Politique de la Ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Il s'agit d'approuver la signature du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) «Canourgues 2030» à Salon-de-Provence.
Cet avenant au protocole initial, en date du 3 octobre 2016 et dont le Département n'était pas signataire, vise essentiellement à:

- prendre acte de la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui se substitue à la communauté d'agglomération « Agglopol-Provence » en tant que porteur du projet,
- modifier la liste des partenaires signataires en y ajoutant la Région et le Département.

Le protocole s'appuie sur un diagnostic du quartier établi au niveau intercommunal et une démarche engagée il y a plusieurs années, en partie soutenue par l'ANRU (opération ANRU isolée en 2013 et baptisée « L'Archipel »).

Il devrait permettre de fixer les objectifs à atteindre à moyen et long terme en matière :

- d'habitat,
- d'économie,
- de services publics et d'équipements publics,
- d'environnement et de développement durable,
- de stratégie de relogement et d'attributions,
- de stratégie de reconstitution de l'offre de logements.

Le présent protocole définit par ailleurs un programme de travail comprenant :

- des études dont 15 prioritaires financées au titre du protocole,
- la mise en place d'une ingénierie complète,
- la mise en œuvre immédiate d'actions d'accompagnement dans les domaines de l'emploi, de la culture, de l'accompagnement social, de l'éducation et de la sécurité,
- des autorisations de démarrage anticipé (démolition du Saint-Norbert, aménagement de la maison du Projet),
- l'association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain (maison du projet, conseil citoyen, ateliers créatifs, travail sur la mémoire),

Il décrit :

- les modalités de la gouvernance et de la conduite de projet.
- les modes de financement des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet, prévus dans le programme de travail susvisé (opérations subventionnées, montants de subventions, cofinancements prévus) par les 16 signataires.

Le Département ne finance pas les études et l'ingénierie, mais peut intervenir au titre du droit commun. A ce titre, une subvention d'équipement de 289.253 € a été octroyée à la LOGIREM par délibération de la commission permanente n° 35 du 17 octobre 2017 afin d'accompagner la première tranche des travaux de réhabilitation de la résidence « Les Canourgues ».

Enfin sont successivement abordés :

- la durée du protocole de préfiguration,
- les conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de Renouvellement Urbain (points de rendez-vous avec l'ANRU),
- les conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration.

Vous trouverez en annexe au présent rapport le protocole de préfiguration du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain « Les Canourgues » à Salon-de-Provence associé à sa maquette financière.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver le protocole de préfiguration du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain « Les Canourgues » à Salon-de-Provence ;
- de m'autoriser à le signer.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL